

Coronavirus (COVID-19)

Recommandations de santé publique concernant les installations et équipements municipaux extérieurs en contexte de pandémie de COVID-19

Version du 25 juin 2020 (mise à jour de la version du 11 juin 2020)

Ce document a été produit afin de soutenir les municipalités dans l'ouverture de leurs équipements publics dans le respect des consignes gouvernementales concernant la distanciation physique et les mesures d'hygiène. De plus, ces recommandations pourraient être revues selon l'évolution épidémiologique de la situation ou de nouvelles recommandations gouvernementales.

Le 30 mai 2020, le gouvernement autorisait l'ouverture d'espaces publics extérieurs, notamment les piscines extérieures publiques, les pataugeoires extérieures publiques, les blocs sanitaires de ces installations, les modules de jeux situés dans les parcs publics, dont les jeux d'eau ainsi que les fontaines d'eau (abreuvoirs) dans les lieux dont l'accès est autorisé, et ce, pour toute la période estivale dans toutes les régions du Québec. L'arrêté ministériel à ce sujet précise que les personnes qui utilisent ces infrastructures sont tenues de respecter les règles applicables aux rassemblements extérieurs. Le gouvernement a aussi autorisé la réouverture des lieux de baignade naturels et l'accès aux plages à compter du 22 juin 2020, toujours en veillant à l'application des consignes d'hygiène et de distanciation.

Les informations disponibles et mises à notre connaissance indiquent que le risque associé à la transmission indirecte des installations municipales extérieures incluant les bancs de parcs, les fontaines d'eau et les aires de jeux pour enfants est vraisemblablement faible. Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), « *il n'existe actuellement aucune étude ayant évalué la viabilité du virus SARS-CoV-2 dans l'environnement extérieur sous forme de sécrétions respiratoires s'étant déposées sur différents types de surfaces. [...] dans l'environnement extérieur, la concentration virale sur le mobilier et les accessoires urbains sera vraisemblablement altérée par des facteurs tels que la température et l'humidité ambiante, l'intensité des rayons ultraviolets, la vitesse du vent et les précipitations* » (INSPQ, 2020). Pour les lieux de baignade artificiels (ex. : piscines intérieures et extérieures, spas, jeux d'eau, pataugeoires, etc.) et naturels (ex. : plages), l'INSPQ considère que « *le risque de transmission par l'eau de baignade est faible. Comme les autres lieux publics, le principal risque de transmission de la COVID-19 dans les installations de baignade est relié à la proximité étroite avec une personne infectée, que ce soit dans l'eau ou hors de l'eau* ».

Les principales mesures de santé publique permettant de diminuer ce risque sont l'isolement des cas et contacts, la distanciation physique, le port du couvre-visage (sauf dans l'eau), l'hygiène respiratoire et des mains. Ainsi, selon notre compréhension, ces installations comportent plus de bénéfices que de risques pour la santé de la population, dans la mesure où les recommandations de santé publique sont respectées. Le faible

risque de transmission peut être réduit davantage en rappelant les consignes sanitaires et en facilitant l'accès à des installations sanitaires et des lieux permettant aux usagers de se laver ou de se désinfecter les mains.

Le risque de transmission indirecte est cependant particulièrement important au niveau des installations sanitaires (blocs sanitaires, toilettes chimiques); il est donc recommandé d'augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection journalière dans ces installations, selon l'achalandage.

Tout d'abord, toutes ces personnes, qu'elles soient visiteurs, employés ou bénévoles, devraient être en isolement et ne devraient en aucun moment fréquenter des lieux ouverts au public :

- Les personnes malades ou présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 (ex. fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat ou du goût ou d'autres symptômes tels un mal de gorge, un mal de tête, de la douleur musculaire, une fatigue intense, une perte importante de l'appétit et de la diarrhée).
- Les cas suspectés ou confirmés ou en attente d'un test ou du résultat d'un test de la COVID-19.
- Les personnes qui ont eu un contact significatif avec les cas suspectés ou confirmés (vivant ou non sous le même toit ou partageant des espaces communs).
- Les personnes revenues d'un voyage à l'extérieur du pays, qui doivent s'isoler pour une période de 14 jours suivant l'arrivée au Canada.

Recommandations générales

Il est tout d'abord indiqué de vous référer aux recommandations du fabricant pour :

- L'inspection de l'équipement, en apportant une attention particulière aux pièces mobiles (ex. : balançoires, maillons et attaches, pièces de roulement) qui pourraient requérir une réparation ou une lubrification avant leur utilisation.
- Le nettoyage de l'équipement, selon le programme d'entretien régulier de votre municipalité.

Consignes sanitaires

Parcs utilisés par la population générale (non fréquentés par les camps de jour, éventuellement les ligues sportives ou autres groupes)	<p>Prévoir un affichage qui rappelle les consignes sanitaires de base (l'utilisation de pictogrammes est préférable, voir les exemples joints) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Se laver fréquemment les mains avec de l'eau et du savon, ou se désinfecter les mains avec une solution à base d'alcool (au moins 60 %), si l'on n'a pas accès à de l'eau ni à du savon, avant et après la visite au parc.• Conserver une distance de 2 mètres entre les personnes, ou si ce n'est pas possible, porter un couvre-visage.• Éviter de se toucher le visage et tousser à l'intérieur de son coude.
---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Jeter ses mouchoirs immédiatement après leur utilisation, dans un contenant approprié (ex. : poubelle) et se laver les mains par la suite. <p>Idéalement, les surfaces fréquemment touchées, par exemple les boutons poussoirs des abreuvoirs et les rampes des modules de jeux devraient être nettoyés¹ régulièrement par le personnel responsable de ces espaces. Les blocs sanitaires devraient être désinfectés quotidiennement et nettoyés selon l'achalandage, idéalement aux 2 à 4 heures.</p>
Parcs fréquentés par un groupe spécifique (ex. : camps de jour, éventuellement des ligues sportives ou autres groupes)	En plus des recommandations précédentes, il est recommandé de : <ul style="list-style-type: none"> • Donner accès à une station de lavage des mains aux enfants et aux adultes fréquentant les parcs dans le cadre d'une activité autorisée (ex. : camp de jour). S'il n'y a pas de bloc sanitaire à proximité, l'aménagement de stations portatives pourrait être envisagé. Le lavage de mains avec du savon non parfumé est à privilégier pour les enfants, surtout chez les plus jeunes. En effet, l'utilisation répétitive ou fréquente de solutions désinfectantes à base d'alcool peut causer des irritations cutanées chez certaines personnes, notamment chez les enfants. De plus, les enfants, qui portent souvent les mains à la bouche, pourraient ingérer du gel désinfectant (s'il n'est pas encore absorbé par la peau), qui est à forte teneur en alcool. En l'absence de stations de lavage de mains, une supervision des jeunes enfants est requise pour la désinfection des mains par gel hydroalcoolique. • Sensibiliser les parents d'enfants fréquentant les camps de jour et les responsables des ligues sportives que l'utilisation de la gourde d'eau devrait être privilégiée pour se désaltérer et s'hydrater. • Éviter la formation de goulots d'étranglement, notamment devant les fontaines d'eau (abreuvoirs) en renforçant les consignes de distanciation physique (ex. : affiches, marquage au sol).
Jeux d'eau	Vous référer aux mesures de prévention présentées sur le site de l' APSAM : https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/specifications-loisirs#aires-jeux-eau
Piscines et plages	Vous référer au Guide de réouverture progressive des installations aquatiques en contexte de covid-19 : (http://www.araq.net/pages.asp?id=1327) ainsi qu'aux documents de la Société de sauvetage Canada déposés sur le site de l' APSAM , sous Piscines et plages : https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/specifications-loisirs#piscines-plages . Ce document questions-réponses, produit par l'INSPQ, portant sur les lieux de baignade pourrait également vous être utile : https://www.inspq.qc.ca/publications/3004-lieux-baignade-gr-covid19

¹ Selon Santé Canada :

Le *nettoyage* des surfaces fait référence à l'élimination de la saleté et des impuretés, y compris les microorganismes. Le nettoyage seul ne tue pas les microorganismes. Mais en les éliminant en partie, cela diminue leur nombre et donc les risques de propager l'infection.

La *désinfection* des surfaces se fait en utilisant des produits chimiques pour tuer les microorganismes. Tuer les microorganismes restants sur une surface après le nettoyage réduit encore plus le risque de propagation de l'infection (INSPQ, 2020).

Autres liens utiles

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/environnement/nettoyage-surfaces>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/nettoyage-desinfection-espaces-publics.html>

<https://www.apsam.com/theme/risques-biologiques/covid-19-coronavirus/mesures-de-prevention-generales-recommandees/nettoyage-desinfection>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2146-Guide-Prevention-Covid19.pdf>

<https://www.inspq.qc.ca/publications/3002-environnement-exterieur-covid19>

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Documents/DC100-2162-guide-camps-de-jour.pdf>

Affiches

Pour obtenir la version JPG ou PDF de l'affiche ci-dessous, veuillez visiter le site Web du CISSS de Lanaudière sous Partenaires/Municipalités/Affiches : <http://www.ciiss-lanaudiere.gouv.qc.ca/liste-de-soins-et-services/liste-par-clientele/partenaires/municipalites/>.

Protégeons-nous contre la COVID-19



Profitez des lieux publics de manière sécuritaire :

- 

Si vous éprouvez des **symptômes** (fièvre, toux, difficultés respiratoires, mal de gorge, diarrhée, etc.), restez à la **maison**.
- 

Lavez souvent vos mains avec de l'eau et du savon ou avec un désinfectant à base d'alcool, **avant et après votre sortie**.
- 

Conservez une **distance de 2 mètres** avec les autres personnes. Si ce n'est pas possible, portez un **couvre-visage**.
- 

Évitez de toucher votre **visage** et toussiez ou éternuez à l'intérieur d'un mouchoir ou dans votre **coude**.
- 

Jetez vos mouchoirs immédiatement après utilisation et **lavez/désinfectez vos mains**.

Votre gouvernement

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière Québec